CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 16 brumaire de l'an 8 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Anciens un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Anciens.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Directoire exécutif a reçu de Strasbourg une dépêche télégraphique qu'il vous transmet avec beaucoup de satisfaction. Elle est ainsi conçue :

« Le 10 de ce mois, l'armée du Rhin a emporté

7 X 1 99

» tous les postes de l'ennemi sur le Necker. Huit cents » hommes ont éte faits prisonniers. Le nombre des » tués et blessés est considérable. Une grande quantité » d'artillerie de siége, des magásins immenses et la » ville de Stuttgard sont en notre pouvoir. »

Le président du Directoire exécutif,

Signé, GOHIER.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.

